1789, une « année sans pareille ».
Session 2012, groupe interacadémique 2

a) Commentaire

C'est un sujet tout ce qu'il y a de plus classique. La formulation entre guillemets renvoie à l'ouvrage de l'historien Michel Winock et incite à répondre sur les ruptures de cette année clé du programme d'histoire de cycle 3 et du CRPE. Il ne s'agit donc pas de raconter 1789, ce qui signifierait l'enlisement du fait du temps imparti. Si classique qu'elle soit, cette question doit être préparée sérieusement. Un autre piège serait de se perdre dans les causes de la révolution. S'il ne faut pas les oublier, ces éléments ne sont pas centraux dans la réponse.

b) Analyse

■ Que faut-il faire pour bien répondre à cette question ?

Sur un brouillon, on note au fur et à mesure les connaissances qui reviennent en mémoire.

• **La crise de la monarchie absolue :** les caisses sont vides et le refus des privilégiés de payer l'impôt oblige le roi Louis XVI à convoquer les États généraux en mai 1789, à Versailles.

• **Une crise économique** qui provoque chômage et hausse du prix du pain donc un fort mécontentement populaire.

• **La rédaction des cahiers de doléances** pendant l'hiver 1788-89 qui montre la popularité du roi et aussi une grande attente dans des réformes.

• **Les grands événements de 1789** sont évidemment indispensables, moins pour les raconter de façon anecdotique que pour en dégager la portée : **20 juin** (serment du Jeu de Paume et fin de la monarchie absolue), **14 juillet** (volonté des Parisiens de défendre la révolution en marche contre une éventuelle réponse militaire de Louis XVI et démonstration de force populaire qui inaugure d'autres journées du même type en même temps que la méfiance entre la bourgeoisie et le peuple augmente), **Grande Peur** (intervention du monde rural autour de la problématique des récoltes et de la contestation des droits féodaux), **nuit du 4 août** (abolition des privilèges par la grande noblesse à la suite de la Grande Peur, fin de la société d'Ancien Régime mais naissance d'une société dominée par la propriété), proclamation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le **26 août** qui met en place les nouvelles bases de la société française, les **journées d'octobre** (le peuple de Paris ramène le roi dans la capitale, début d'un bras de fer entre Louis XVI et l'Assemblée constituante d'une part et avec le peuple parisien qui se méfie de plus en plus de lui d'autre part).

• **Le début de la reconstruction du pays** sur des bases rationnelles (découpage en départements).

• **Les premiers débats** autour de l'organisation de la monarchie constitutionnelle : une ou deux assemblées, les pouvoirs du roi…

■ Organisation des connaissances dans un plan structuré

Selon quelle logique organiser sa réponse ? Pour éviter de raconter 1789 et bien rester dans les clous d'un sujet construit sur l'idée de rupture, le plan chronologique n'est peut-être pas le meilleur, même si la chronologie reste importante. Par contre, un plan

thématique, justement construit autour de différents types de ruptures, qui se répondent l'une l'autre, permet de mobiliser plus intelligemment la chronologie.

c) Corrigé

Introduction

À la suite de l'annonce en août 1788 de la faillite de la monarchie, Louis XVI est obligé de convoquer les États généraux en mai 1789 pour faire voter de nouveaux impôts. Ce faisant, il provoque un immense espoir de changement alors que le pays se débat avec une profonde crise économique. En quoi l'année 1789 a-t-elle été, selon les mots de l'historien Michel Winock « une année sans pareille » ?

Première partie : La révolution juridique et politique de mai-juin 1789

Dans son discours d'inauguration des États généraux le 5 mai 1789, Louis XVI demande aux trois ordres réunis de se mettre d'accord pour voter de nouveaux impôts. Mais immédiatement le débat sur le vote s'impose : soit par ordre, donc en faveur des privilégiés ou par tête, donc plutôt en faveur du tiers-état et des réformes. Suite au refus du roi de changer le système du vote, le tiers-état, dont la salle de réunion avait été fermée, se réunit **le 20 juin 1789 dans la salle du Jeu de paume et proclame qu'il représente la majorité de la nation et qu'il ne se séparera pas sans avoir écrit une constitution. C'est la fin de la monarchie absolue de droit divin et la naissance d'un régime constitutionnel.** Et contrairement à l'Angleterre un siècle et demi plus tôt, cela s'est déroulé sans violence.

Louis XVI cède et demande aux représentants de la noblesse et du clergé de rejoindre le tiers-état, espérant ainsi en freiner les ardeurs réformatrices. La nouvelle assemblée prend le nom d'Assemblée nationale constituante le **9 juillet**.

Deuxième partie : La révolution sociale de juillet-août 1789

Les événements de Versailles se déroulent sur fond de crise économique et, dans les villes comme dans les campagnes, le chômage règne et la disette menace. Dès avril 1789, des émeutes ont secoué Paris. En juin et juillet 1789, alors que la nouvelle récolte se fait attendre (elle promet d'être excellente), les prix des denrées augmentent de plus en plus. À Paris, les esprits s'échauffent aux nouvelles des débats des États généraux. Le **14 juillet**, alors que le prix du pain est a son maximum, une rumeur évoque une tentative de coup d'État de Louis XVI contre la nouvelle Assemblée constituante. Patriotes, les Parisiens cherchent des armes pour protéger l'assemblée, d'abord aux Invalides puis à **la Bastille**. Malgré les négociations entamées avec le gouverneur de la forteresse, celle-ci est prise à la fin de la journée et la garnison massacrée. Cet événement a montré sa force au peuple et aussi provoqué la méfiance de la bourgeoisie qui s'empare alors du pouvoir dans la plupart des villes françaises. Louis XVI cède à nouveau et vient reconnaître le nouveau pouvoir municipal le 17 juillet. C'est à cette occasion qu'il reçoit une cocarde bleu-blanc-rouge, formée des deux couleurs de Paris entourant le blanc de la monarchie.

Dans les campagnes, on redoute le pire avant les récoltes. Le vide politique laissé par la « révolution municipale » qui suit le 14 juillet donne également naissance à des rumeurs de bandes de brigands (ou d'Anglais, de protestants, de mendiants…) qui viendraient détruire les récoltes encore sur pied. Chaque village qui prend les armes pour protéger ses champs alerte les autres et les persuade encore davantage de la menace. **C'est la Grande Peur de l'été 1789.** Toutefois, certains de ces soulèvements se transforment en émeutes anti-seigneuriales et les paysans, souvent guidés par les

plus importants du village (ceux qui sont en concurrence économique avec le seigneur qui vit des surplus agricoles prélevés par les taxes), vont détruire les terriers, ces compilations des droits prélevés par le seigneur local. À Versailles, on évoque vite des incendies de châteaux et la noblesse ne sait plus comment échapper au pire.

Face à la menace, lors de **la nuit du 4 août 1789, la grande noblesse propose l'abolition des privilèges et des droits féodaux, ainsi que de la dîme** (impôt prélevé par l'Église). C'est la fin de la société d'ordres qui définissait ce qui devient alors l'Ancien Régime. Très vite les décrets d'application vont préciser que les droits ne sont pas supprimés mais doivent être rachetés, ce qui va mécontenter la population.

Troisième partie : Quelle France reconstruire après la révolution ?

Une fois la monarchie absolue et la société d'ordre renversées, il faut s'atteler à la reconstruction juridique de la France. C'est le sens de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclamée le 26 août 1789**. Elle affirme les libertés naturelles de l'homme ainsi que son égalité juridique et fiscale (mais pas économique ni sociale), elle organise une nouvelle vie politique avec l'idée de la séparation des pouvoirs (héritée de Montesquieu), de la loi comme expression de la volonté générale, une nouvelle justice aussi avec l'interdiction de la torture et la présomption d'innocence. Mais surtout elle affirme l'importance de la propriété définie comme un droit naturel et qui est protégée.

Par la suite, l'Assemblée nationale reprend ses travaux et les débats portent sur **l'organisation du nouveau pouvoir**. Deux débats mobilisent l'opinion au début de l'automne 1789 : faut-il une ou deux assemblées ? Comment répartir les pouvoirs entre le législatif et l'exécutif ? Louis XVI préférerait deux assemblées sur le modèle anglais afin de peser sur le législatif, mais c'est **un système monocaméral** qui est choisi. Quant aux pouvoirs du roi, chef de l'État et du gouvernement, ils sont très encadrés. L'assemblée ne lui concède qu'un **droit de veto suspensif** (moins que le président des États-Unis) pour s'opposer à des lois qu'il refuserait.

C'est à la fois pour renforcer le contrôle sur le roi (de plus en plus considéré comme hostile à la révolution, des gardes ayant conspué la cocarde tricolore lors d'un banquet) et pour accélérer le ravitaillement parisien qu'une foule se dirige sur Versailles le **5 octobre 1789** pour ramener « le boulanger, la boulangère et le petit mitron » (le dauphin) dans la capitale. Cela montre l'attachement au rôle traditionnel du roi protecteur et nourricier du peuple. Après une échauffourée durant la nuit, Louis XVI décide de suivre la foule à Paris avec sa famille. Le 6, la population escorte la famille royale à Paris. Le roi s'installe aux Tuileries où le rejoint l'Assemblée dans les jours suivants. Cette manifestation de violence populaire provoque les premières émigrations de nobles. **Paris redevient le centre de la scène politique nationale et les trois forces qui vont peser sur la suite des événements sont en place.**